SARL ABNS'VAP
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 E
Siège social : 175 Chemin de la Tourtugue
30 100 ALES
RCS NIMES : 931 489 868

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE en date du 06 février 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le six février, à onze heures,
Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Madame BRUNELIN Noémie préside la séance en sa qualité de gérante de la société

Sont présents ou représentés :

- Madame BRUNELIN Noémie
  Propriétaire de 70 parts sociales

- Monsieur AUBERT Sébastien
  Propriétaire de 30 parts sociales

Soit un total : ..... 100 parts.

Madame la présidente constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Madame la présidente rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant :

- nomination d'un Co-gérant,

Madame la présidente met successivement aux votes les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Monsieur AUBERT Sébastien détenteur de 30 parts sociales est nommée cogérant de la société ABNS VAP pour une durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Madame BRUNELIN Noémie



Monsieur AUBERT Sébastien

(* Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »

